La lettre de l'action sociale des Hauts de Seine

Mai 2025
N°3

A Savoir

Le guide ministériel du proche aidant

Étymologiquement, le mot « aider » vient du latin « ad juvare » qui signifie secourir, seconder, mais aussi être utile, faire plaisir, un mot positif dont on oublie souvent le sens premier. Juridiquement, le proche aidant est défini comme étant une « personne qui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne d'une personne en perte d'autonomie, du fait de l'âge, de la maladie ou d'un handicap ».
Ainsi, que l'aidé soit une personne âgée, un adulte ou un enfant, en situation de handicap, de perte d'autonomie ou de maladie invalidante, la personne qui est proche de lui et qui l'accompagne souvent dans les gestes du quotidien est considérée comme son proche aidant. On est donc passé de la notion « d'aidant familial » à celle, plus large, de « proche aidant ».

Le Secrétariat Général a édité un « Guide ministériel du proche aidant ». Très complet, il constitue une mine d'informations et une aide précieuse. Son objectif est de mieux informer et conseiller tous les personnels placés dans cette situation sur leurs droits et les démarches à effectuer, en rassemblant dans un document unique de nombreux dispositifs souvent épars ainsi que leur permettre de les utiliser en les éclairant sur leurs incidences juridiques à la fois professionnelles et personnelles. Si vous êtes confronté à une telle situation, n'hésitez pas à vous y référer et à solliciter les personnes ressources, notamment votre assistant de service social qui pourra vous accompagner.

Calendrier

* 24 juin : réunion du Conseil Départemental de l'Action Sociale

Focus

À table ! La restauration au cœur de l'action sociale

La restauration est la première priorité nationale de l'action sociale des ministères économiques et financiers. Près de 50 % du budget de l'action sociale est consacré à la restauration, afin d'offrir aux agents des repas de qualité à proximité de leur affectation.

La restauration collective La Délégation des Hauts de Seine conventionne avec des restaurants inter-entreprises (RIE) des restaurants communaux (RC) et des restaurants administratifs (RA, RIA). Les agents peuvent bénéficier d'un repas a un prix plafonné, auquel s'ajoute une subvention interministérielle au profit des agents dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 539.
Le titre restaurant Les titres restaurants dématérialisés, au moyen de la carte SWILE, sont distribués aux agents des services affectés dans des postes éloignés de toute possibilité de restauration collective. La valeur du titre est de 6 € pris en charge à parité par l'administration et l'agent.
La livraison de repas Certains sites sont bénéficiaires de livraisons de repas après commande et bénéficient d'une subvention dans les mêmes conditions que dans un restaurant conventionné.
Les espace repas Ils sont prévus pour les agents ne bénéficiant d'aucune structure de restauration ou pour répondre à des situations particulières.

Bouger avec Kiplin ! *(source intranet ministériel)*

Selon une étude de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses), 95% de la population française adulte est exposée à un risque de détérioration de sa santé par manque d'activités physiques ou un temps trop long passé assis. En milieu professionnel, la prévalence des métiers assis et le développement du télétravail contribuent à la sédentarité, source de nombreux risques sur la santé (cancer, maladies cardiovasculaires, mal de dos, obésité, …)..

Comment prévenir le risque de sédentarité ?

30 minutes d'activités physiques modérées par jour sont recommandées. Cela peut se traduire par 10 minutes de marche le matin et le soir, par exemple en se garant plus loin ou en descendant à un arrêt de bus ou de métro plus tôt, puis en marchant 10 minutes à la pause déjeuner. Des exercices physiques simples permettent également de réduire le temps passé assis et de se maintenir en bonne santé.

Le Secrétariat général met à disposition de tous les agents des ministères économiques et financiers, dans le cadre de sa politique ministérielle en santé et sécurité, Kiplin, une application ludique dédié à l'activité physique et qui incite à la marche.

Au menu de Kiplin, vous trouverez :

- des séances d'activités physiques en direct ou en replay via l'application
- des quêtes individuelles à compléter tout au long de l'année permettant de maintenir l'engagement sur le long terme
- trois temps forts collectifs avec des challenges collectifs permettant de renforcer les collectifs de travail (les joueurs sont amenés à constituer des équipes et à entrer en compétition avec les autres équipes)
- des articles pour mettre en relief de grandes thématiques (sédentarité, troubles musculo-squelettiques, santé mentale...)

l'accès à des partenaires bien-être pour prendre soin de soi au quotidien : Petit Bambou (détente), MindDay (santé mentale), Smartdiet (coaching diététique), Kwit (arrêt du tabac).

Téléchargez l'application via l'App Store, le Play Store ou ce QR code sur votre smartphone personnel ou professionnel, créez votre compte en saisissant le code : BOUGEZMEF, reliez votre compte Google sur Android ou au capteur santé sur Iphone (et pour le vélo : social ride) et marchez ou pédalez !

Android Play Store : Autorisez Google à partager vos pas

IOS : App Store : Autorisez Santé à partager vos pas

Flash-Info

Bienvenue sur votre nouveau site internet ASF Logement !

Aider les agents à se loger est l'une des priorités de l'action sociale ministérielle. Si vous êtes confrontés à des difficultés, vous pouvez demander à bénéficier d'un logement social ou d'une aide financière dédiée à l'installation, l'amélioration du logement, ou l'accession à la propriété. Le nouveau site d'Action Sociale Finances Logement vous accompagne dans vos démarches.

Découvrir le nouveau site internet ASF Logement

L'ALPAF (l'Association pour le Logement des Personnels des Administrations Financières) est devenue Action sociale Finances Logement (ASFL). Cette nouvelle appellation ne change pas son objectif qui reste de faciliter le logement des agents des ministères économiques et financiers et de leurs familles.

L'Action sociale : c'est vous qui le dites ! *(source intranet ministériel)*

Vous avez été nombreux à participer à l'enquête sur l'action sociale des ministères économiques et financiers. Avec plus de 16 000 répondants, soit 12% des agents, la participation importante à cette consultation reflète votre intérêt pour ces prestations essentielles à la qualité de vie au travail. Les résultats témoignent d'une satisfaction croissante et permettent aussi d'identifier des pistes concrètes d'amélioration pour renforcer l'adéquation de l'offre de l'Action sociale à vos attentes.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : les dispositifs de l'Action sociale ministérielle vous sont bien, voire très bien connus. La restauration reste le service que vous identifiez le mieux, avec 96% qui le connaissent. Les autres dispositifs vous sont également très majoritairement familiers, avec des taux de notoriété entre 81% et 92%. Seule l'aide à la parentalité, qui concerne un public plus ciblé, reste un peu moins connue (66%).

Des services que vous utilisez régulièrement
Les prestations proposées correspondent à vos besoins : la restauration arrive en tête avec 96% d'utilisation. Vous êtes également plus de la moitié à profiter du spectacle de Noël et des services de l'ALPAF. En 2024, vous avez été plus nombreux à participer aux sorties culturelles (+6 points par rapport à 2023, soit 43%). L'aide à la parentalité progresse aussi avec une hausse de 4 points, atteignant 35% d'utilisation.

Votre satisfaction continue d'augmenter
L'appréciation de l'action sociale ministérielle s'améliore : 75% d'entre vous se déclarent satisfaits, soit 3 points de plus qu'en 2023. Des retours positifs qui confirment la pertinence des services proposés.

10 axes d'amélioration identifiés

En parallèle de ces retours positifs, vous avez été nombreux à formuler des suggestions pour améliorer certains aspects des prestations sociales. Elles ont permis d'identifier dix axes principaux qui seront examinés pour l'élaboration de la feuille de route de l'Action sociale ministérielle pour les prochains mois :

- Développer une offre plus inclusive
- Garantir un accès équitable sur l'ensemble du territoire
- Diversifier les prestations proposées
- Renforcer le soutien au pouvoir d'achat
- Optimiser le système des tickets restaurant
- Étendre le parc de logements
- Faciliter l'accès aux solutions de garde d'enfants
- Simplifier l'accès aux activités culturelles
- Proposer des séjours adaptés à tous les budgets
- Améliorer l'utilisation des tickets CESU

Vos contributions permettent de faire évoluer l'Action sociale ministérielle pour toujours mieux répondre à vos besoins. Merci encore pour votre participation !

Retrouvez toutes les offres à votre disposition sur le **portail de l'Action sociale**.